

## Compte-rendu du CTL du 07/11/2023

### Ordre du jour

#### Points soumis aux votes :

1. Plusieurs PV - pour approbation
2. Adoption des ponts naturels - pour avis
3. Réorganisation du contrôle fiscal - pour avis

#### Points pour information :

4. Bilan 2022 de la formation professionnelle
5. Fixation de la liste des emplois de chef administratif pour le département de la Manche
6. Questions diverses

### Réponses du Directeur aux liminaires :

Seuls Solidaires et la CGT ont présenté un liminaire.

Le directeur constate aussi la dégradation de l'observatoire interne et relève que le département a perdu 25 % de ses effectifs en dix ans.

Il reconnaît le manque de perspectives et le problème des rémunérations. Il précise que son adjoint et lui-même connaissent déjà la rémunération au mérite.

Il précise que le nouveau COM est une pause, un temps de respiration avec la volonté de se consacrer aux métiers et que le NRP est fini.

Prime GMBI: Le directeur reconnaît que la non-attribution de la prime de 500 euros à tous va créer des tensions dans les services, comme les SGC de Valognes, Granville et Carentan qui ont joué leur rôle d'accueil fiscal de proximité en recevant les propriétaires dans le cadre de la déclaration d'occupation. La DG a refusé d'accorder cette prime au SGC.

Il est de même pour les SIE qui ont géré les déclarations des propriétaires professionnels !

Il en profite pour préciser que la Manche est le département en France avec un taux de déclaration d'occupation à environ 90 % et que les maisons France Services ont assuré 20 % de l'accueil GMBI. Il est vrai que ce résultat remarquable a surpris la DG, la Manche étant un département rural, avec une population âgée et de nombreuses zones blanches.

Nous saluons les agents qui ont su contourner ce système défaillant du tout numérique par la mise en place de documents papier !

Le directeur évoque une nouvelle fois la nécessité pour les agents des SIP de demain de se déplacer dans le département pour l'accueil fiscal de proximité ...mais tant que les élus ne montent pas au créneau, rien se sera proposé ???!!!!

Solidaires a dénoncé le décalage entre l'ambition et l'affichage de la DG et des effectifs en diminution constante.

## Les Ponts Naturels

Dans les documents de travail, il n'a été proposé que le pont du 16 août.

Le directeur affirme qu'accorder le pont de l'Ascension du 10 mai signifiait 3 jours de fermeture consécutifs (férié le 8 et 9 mai) et qu'il fallait assurer la continuité du service public, en particulier pendant la campagne d'impôt sur le revenu et blabla et blabla...

Tous les arguments pour l'octroi de ce pont n'ont pas modifié d'un iota la position du directeur : aucune pause durant la campagne qui commence à la mi-avril pour se terminer la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin, fermeture des écoles...

Las de ce manque de dialogue, Solidaires a demandé : avez-vous un ordre de la DG ?

Réponse : une incitation forte.

....aie aie la prime au mérite ....quand on y pense...

Solidaires Manche a relayé la proposition de Solidaires FP national à la DG à savoir un report du dépôt de la déclaration des revenus de 2 à 3 jours, comme la DG le propose spontanément quelque-fois, et comme elle l'a imposé pour la campagne GMBI.

Un autre syndicat a proposé d'ouvrir le mercredi qui suit le 10 mai. Solidaires ne trouve pas cela pertinent maintenant que le public a pris « l'habitude » de trouver les portes des SIP fermées le mercredi.

Nous avons collectivement demandé que le point ne soit pas voté mais reporté au 1<sup>er</sup> CSAL de janvier.

En effet, suite à la rencontre des OS nationales avec le Directeur Général, la DG doit faire une expertise de la situation par rapport à un report de la date de dépôt.

Le directeur a accepté cette proposition de report du vote des ponts naturels 2024, suspendu à la décision de la DG ... qui tarde à venir !

## Réorganisation du contrôle fiscal

La direction a présenté cette réorganisation des services de contrôle des professionnels en indiquant que la situation avant réorganisation n'était pas optimale.

Il souhaite mutualiser les compétences sous la responsabilité d'un chef de service unique pour les PCE, et d'un autre responsable unique pour les brigades de vérifications.

La direction souhaite également que les vérificateurs fassent deux vérifications hors de leur compétence géographique avant réorganisation.

Dans les faits, cette réorganisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, mais impose un vote en CSAL pour modifier le TAGERFIP au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En effet, il n'y aura plus qu'un seul PCE dont le siège est à Saint Lô, avec une antenne à Cherbourg et une antenne à Avranches. Idem pour une BDV unique.

Solidaires a rétorqué que c'était un NRP déguisé ! (impact du TAGERFIP, modification des codes SAGES, demande de mutation locale obligatoire sur les antennes avec priorité pour suivre la mission).

Ah oui mais non ....mais oui....

Le responsable du service PRHM s'est engagé à informer les collègues concernés de leurs droits et priorités.

Donc si vous êtes agent en PCE ou BDV et que vous voulez changer de service, c'est maintenant ou jamais : vous avez une priorité.

## Bilan de la Formation Professionnelle

Le niveau de formation a retrouvé son niveau d'avant COVID.

Le nombre de professionnels associés a augmenté, on retrouve à nouveau des formateurs B et C. Le dynamisme de la formation professionnelle est reconnu par l'inter-région.

- 92 % de la formation représente de la formation continue.
- 95 % des agents suivent des formations.
- Les e-formations sont mieux intégrées, ce sont plus des préalables ou des sujets simples. Mais seulement 85 % des agents vont au bout de la formation.

Les exclus de la formation représentent 10 personnes ce qui représente un seuil insupportable (gardien, agent Berkani).

L'application Sémafor, livrée par paliers successifs, va connaître des évolutions comme la simplification du moteur de recherche.

Solidaires a proposé que les ouvertures de sessions « matchent » avec les vœux déposés (évolution à venir) et dénonce l'éloignement de Lille et Rouen pour les formations proposées, alors que Rennes est plus proche géographiquement.

## Liste des emplois fonctionnels de chef de service administratif

Alors là, on atteint des sommets ....A vous de juger.

Dans les documents de travail, il est indiqué que la sur-indexation de ces postes est en liaison avec l'impact du NRP et la mise en place d'une certaine attractivité par rapport à des postes purement comptables.

Les deux postes choisis par la direction sont le responsable de la stratégie à la direction et le responsable du pôle gestion publique. Cette sur-indexation va durer 3 ans, renouvelée une fois.

Ah bon !!!!!!!

Mais expliquez-nous, M le directeur, en quoi les personnes occupant ces postes ont été impactées par le NRP ?

- Ont-elles vu leur service supprimé et déplacé ?
- Doivent-elles faire de la route tous les jours pour aller travailler depuis le NRP ?

*Silence .....*

Et donc, comme vous avez désigné ces postes pour cause d'attractivité, il va certainement y avoir l'arrivée de deux personnes extérieures au département, à l'image de l'attractivité sur les postes pour la trésorerie hospitalière de Carentan ?

*Non ....*

Donc c'est tout bénéfique pour les personnes occupant ces postes .....

*Silence...*

